

*Société des Autoroutes du Sud de la France*

# **ENQUETE PUBLIQUE**

## **Enquête publique unique**

**Portant sur l'utilité publique de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54, la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes citée ci dessous, le parcellaire et l'autorisation environnementale.**

**Sur les communes de  
SALON DE PROVENCE, LANÇON DE PROVENCE et  
PELISSANNE.**

## **CONCLUSIONS**

*Du 3 juin 2019*

*Au 3 Juillet 2019*

**Commissaire Enquêteur : Vincent BOURGAREL**

E19000054 /13

PREFECTURE DES B-D-R  
ARRIVEE  
DCLE

1 2 AOUT 2019

BUREAU DES INSTALLATIONS  
ET TRAVAUX REGLEMENTES  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

# I CONCLUSIONS

## *Sur l'enquête d'utilité publique de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54*

Ce projet a été étudié avec soin. Une bonne concertation a eu lieu, elle a eu un certain succès. ASF su concevoir ce projet d'une manière exemplaire et je reprends ce qui est déclaré :  
*« Il s'agit, dès la conception du projet d'équilibrer pertes et gains pour maintenir l'environnement dans un état équivalent ou meilleur que celui observé avant la réalisation du projet.*

*La démarche est appliquée dès la conception du projet d'aménagement de la bifurcation A7/A54 pour assurer la meilleure intégration possible dans le territoire. »*

Par ailleurs, ce projet *« permettra de mettre en conformité cette infrastructure autoroutière vis à vis des prescriptions géométriques et adapter l'échangeur aux besoins futurs induits par l'évolution régulière du trafic automobile. »*

Sur la protection de l'environnement, une étude d'impact conséquente a été fournie. Les effets sur la biodiversité ont été analysés, particulièrement sur la faune et des mesures de protection, de préservation et de compensation sont largement étudiées et proposées, comme la pose de clôture « petite faune » pour éviter les intrusions sur la voie autoroutière ou dans le cas par exemple du « lézards ocellé » la compensation de son domaine.

Les impacts sur les parties agricoles ont été particulièrement soignés : *« Après une réduction de l'emprise du projet au strict minimum, une surface totale de 6,25 ha ...est directement impactée par le projet.*

*Les réseaux d'irrigation impactés par le projet seront rétablis.*

*Les parcelles dont l'accès est supprimé par le projet bénéficieront d'un rétablissement de leurs accès.*

*Le préjudice pour les exploitations agricoles concernés...est estimé à 174679,2€. Le projet prévoit donc la constitution d'un fonds de compensation destiné à redynamiser l'économie agricole des communes proches. Le montant du fonds de compensation sera de 26873,72€. »*

Le Paragraphe 5.9 de l'étude d'impact est particulièrement intéressant car il traite des effets sur les facteurs pouvant présenter un impact sur la santé humaine et la sécurité, les effet sanitaire et les mesures envisagées. Ainsi sont étudiés les risques de pollution de l'eau, de l'air, les risques technologiques notamment par la pollution des sols et sous sols.

**Je recommande vivement la construction d'un mur anti bruit qui fait d'ailleurs la quasi unanimité. L'ASF pourrait étudier la question car il s'agit essentiellement de la zone située au nord est du projet. Cette zone semble pouvoir accueillir un tel ouvrage car en face il n'y a pas d'habitations proches et il faut noter la présence du canal EDF au sud est et d'une carrière avant toute habitation. Cette situation permet de faire face aux effets pervers de réfractions des bruits.**

**Je recommande également la pose d'enrobé drainant dans la zone de la bifurcation, la traversée de Salon et sur l'A7 à partir de Salon Nord et jusqu'au péage de Lançon et dans les deux sens, cela assorti d'une limitation de vitesse à 110 km/h, 90 km/h dans la traversée de Salon et 70 km/h dans la bifurcation**

**J'émet un avis favorable à l'enquête d'utilité publique de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54**

Fait à AIX EN PROVENCE, le 12 août 2019.

*Vincent BOURGAREL*



*Commissaire Enquêteur*



## **II** **CONCLUSIONS**

### ***sur l'enquête de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Lançon en Provence, Pélissanne et Salon de Provence pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54***

Je reprends les termes utilisés dans l'étude :

***« Considérant les caractéristiques du projet, les objectifs poursuivis par l'amélioration de la bifurcation A7/A54, les faibles impacts engendrés, et les objectifs fixés par les documents listés ci-dessus, (il s'agit, ici, des divers documents d'urbanismes comme les PLU et leurs annexes, les SCOT, les PDU, les SRCAE, etc..) la mise en compatibilité des PLU des trois communes avec le projet d'amélioration de la bifurcation A7/A54 est compatible avec le PDU de l'Agglomération Provence et le SRCAE de la région PACA.***

***La mise en compatibilité des PLU des trois communes avec le projet d'amélioration de la bifurcation A7/A54 est compatible avec le SCOT de l'Agglomération Provence, ses orientations et prescriptions existantes. »***

**En conséquence j'émet un avis favorable à l'enquête de mise en compatibilité des plans locaux d'Urbanisme des communes de Lançon en Provence, Pélissanne et Salon de Provence pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54**

Fait à AIX EN PROVENCE, le 12 août 2019.

***Vincent BOURGAREL***



***Commissaire Enquêteur***

### III CONCLUSIONS

#### *sur l'enquête Parcelaire pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54*

Seuls deux propriétaires sont opposés à l'expropriation. Un sur la commune de Salon de Provence, l'expropriation provoque une réduction du parc à ambulance ! Une étude plus fine devrait favoriser une acquisition à l'amiable.

L'autre concerne la parcelle BI 127 sur la commune de Pelissanne. Un litige ancien oppose Monsieur PAGET aux autoroutes ASF. J'ai rencontré Monsieur PAGET durant l'enquête et dans ce cas la construction d'un mur anti-bruit devrait également réduire le litige.

**Je recommande vivement** la construction d'un mur anti bruit qui fait d'ailleurs la quasi unanimité. L'ASF pourrait étudier la question car il s'agit essentiellement de la zone située au nord est du projet. Cette zone semble pouvoir accueillir un tel ouvrage car en face il n'y a pas d'habitations proches et il faut noter la présence du canal EDF au sud est avant toute habitation.

J'émet un **avis favorable** à l'enquête Parcelaire pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 12 août 2019.

*Vincent BOURGAREL*



*Commissaire Enquêteur*

## IV CONCLUSIONS

### *sur l'enquête sur l'Autorisation environnementale pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54*

Le maître d'ouvrage, ASF, a répondu de façons positives aux demandes des diverses administrations. Les questions posées démontrent un gros travail d'étude de la part des administrations qui ont étudiées avec beaucoup de soins et de professionnalisme le dossier qui était très volumineux et qui abordait de nombreux problèmes.

Néanmoins mon impression est que l'on s'est beaucoup attaché aux normes au détriment sans doute du bien être des habitants riverains. En effet le problème des nuisances, évidentes en bordure d'un axe autoroutier important, ont été analysées au regard des normes sans se préoccuper de leurs pertinences. Je pense plus particulièrement aux nuisances sonores.

**Je recommande fortement** à l'appui des 81% des avis émis par les participants à l'enquête la construction d'un mur anti-bruit. L'ASF pourrait étudier la question car il s'agit essentiellement de la zone située au nord est du projet. Cette zone semble pouvoir accueillir un tel ouvrage car en face il n'y a pas d'habitations proches et il faut noter la présence du canal EDF au sud est et d'une carrière avant toute habitation.

J'émet un **avis favorable** à l'enquête sur l'autorisation environnementale pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la bifurcation des autoroutes A7/A54.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 12 août 2019.

**Vincent BOURGAREL**



*Commissaire Enquêteur*